

C.P. n° 106.02.00-00.00 Industrie du béton

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/04/2024

Régime hebdomadaire : 38h

Code	salaire min.
01 : Manoeuvre	18,9168
02 : Spécialisé - 2e catégorie	19,0500
03 : Spécialisé - 1e catégorie	19,2888
04 : Homme de métier - 2e catégorie	19,7224
05 : Homme de métier - 1e catégorie	20,3411
06 : Nettoyeur(euse)	16,8621

